

COMPTE-RENDU

SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 17 JUILLET 2007 à 18 heures
Hôtel de la Communauté de communes du Pays de Lunel
34400 LUNEL

Etaient Présents :

<u>Commune de Candillargues</u>	
Mr Roger MONTIEL	Conseiller municipal, Délégué titulaire ;
<u>Commune de Lansargues</u>	
Mr Jacques ANDURAND	Conseiller Municipal, Délégué titulaire,
<u>Commune de Lunel</u>	
M Gérard MOUYREN	Conseiller municipal Délégué titulaire,
<u>Commune de Lunel Viel</u>	
Mr William BAYEUX	Conseiller Municipal , Délégué titulaire,
<u>Commune de Marsillargues</u>	
Mme Marcelle PUCHOL	Conseillère municipale Déléguée suppléante ;
<u>Commune de Mauguio</u>	
Mr Bernard GANIBENC	Conseiller municipal, Délégué titulaire ;
<u>Commune de Saint Just</u>	
Mr Hervé DIEULEFES	Maire , Délégué titulaire,
<u>Commune de Saint Nazaire de Pézan</u>	
Mr Jean-Michel ROUX	Conseiller municipal Délégué suppléant ;
<u>Département de l'Hérault :</u>	
Mr Claude BARRAL	Conseiller général du canton de Lunel, Délégué titulaire ; Président du Syndicat mixte ;
Mr Louis CALMELS	Conseiller général du canton de Montpellier IV , Délégué titulaire;
Mr Jean-Marcel CASTET	Conseiller général du canton de Castries, Délégué titulaire ;

Etaient excusés :

<u>Commune de Candillargues</u>	
Mr Frédéric BRANCHEREAU	Conseiller municipal, Délégué suppléant ;
<u>Commune de Lansargues</u>	
Mme Lucienne MONTANIER	Conseillère municipale Déléguée suppléante ;
<u>Commune de Le Grau du Roi</u>	
M Hervé SARGUEIL	Conseiller municipal , Délégué titulaire,
Mme Diane COULOMB	Conseillère municipale Déléguée suppléante ;
<u>Commune de Lunel</u>	
Mr Christian ANDRIEUX	Conseiller municipal, Délégué suppléant ;
<u>Commune de Lunel Viel</u>	
Mr Serge JOUENNE	Conseiller municipal , Délégué suppléant ;
<u>Commune de Marsillargues</u>	
Mr Philippe ULLES	Maire , Délégué titulaire,

<u>Commune de Mauquoio</u> Mr André ARNAUD	Conseiller municipal, Délégué suppléant ;
<u>Commune de Mudaison</u> Mr Jean-Pierre AMBOLLET Mr François PANSANEL	Conseiller municipal Délégué titulaire Conseiller municipal Délégué suppléant ;
<u>Commune de Palavas les Flots</u> Mr Félix APOLLIS Mr Yves MONTELO	Conseiller municipal Délégué titulaire, Conseiller municipal Délégué suppléant ;
<u>Commune de Pérols</u> Mr Patrick LEPOUDERE	Conseiller municipal Délégué titulaire, procuration donnée à M. GANIBENC Conseiller municipal Délégué suppléant ;
Mr Michel DECAILLON <u>Commune de Saint Just</u> Mr Didier MARTINEZ	Conseiller municipal, Délégué suppléant ;
<u>Commune de Saint Nazaire de Pézan</u> Mr Jean-Alain FEHRENTZ	Conseiller municipal, Délégué titulaire,
<u>Département de l'Hérault :</u> Mme Monique PETARD	Conseillère générale du canton de Montpellier X, Délégué titulaire, procuration donnée à M. Calmels ;
Mr Christian JEAN Mr Cyril MEUNIER	Conseiller général du canton de Claret, Délégué titulaire; Conseiller général du canton de Lattes, Délégué titulaire,
Mr Christian BOUILLE	Conseiller général du canton de Montpellier VII, Délégué suppléant ;
Mr Gérard BOUISSON	Conseiller général du canton de Frontignan, Délégué suppléant ;
Mr Michel GUIBAL	Conseiller général du canton de Montpellier I, Délégué suppléant ;
Mr Philippe SAUREL	Conseiller général du canton de Montpellier III, Délégué titulaire ; procuration donnée à Mr Barral ;

Autres participants :

Mme Nathalie ANTOINE VAZZOLER, Technicienne du SMGEO ;
M. Christine BOUSQUET, Chargée de mission « contrat de baie » ;
M. Jean-Louis BROUILLET, Ingénieur à la Direction de l'eau et des milieux aquatiques,
Département de l'Hérault ; chargé du suivi technique du SMGEO ;
Mme Claudine GARRIGUES COLL, Pôle eau environnement- Département de l'Hérault,
chargée du suivi administratif et financier du Smgeo.
Mme Dominique GINDRE- EID - Chef du Service Observation des milieux et gestion
environnementale,
Mme Eve LE POMMELET, Chargée de mission Natura 2000 ;
Mme Stéphanie MATHIEU- EID - Service Observation des milieux et gestion
environnementale
M. Didier MOULIS – EID- Directeur de l'environnement ;
M. Gilles PEYRES DE FABREGUES, Maire de St Nazaire de Pézan ; Président du Comité
de pilotage Natura 2000 ;
M. Antoine PONTON, Etudiant stagiaire, chargé des inventaires socio-économiques Natura
2000,

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'établissement du quorum, M. BARRAL soumet l'ordre du jour à approbation.

Les questions suivantes sont successivement examinées :

1 / gestion du personnel - détermination des taux de promotion aux grades d'avancement

Monsieur BARRAL donne lecture au Comité syndical du rapport suivant :

« Conformément à l'alinéa 2 de l'article 48 de la loi n° 84-53 modifiée du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis favorable du Comité technique paritaire en date du 22 juin 2007 je vous propose de fixer ce taux à 100% pour l'ensemble des grades d'avancement de catégories A, B, C .

Je vous prie de bien vouloir en délibérer »

Après en avoir délibéré le Comité syndical adopte à l'unanimité cette proposition.

2 / Décision modificative n° 1 de l'exercice 2007- Natura 2000 – élaboration du document d'objectifs- convention de partenariat avec la Fédération régionale des chasseurs du Languedoc Roussillon

Monsieur BARRAL donne lecture au Comité syndical du rapport suivant :

« Dans le cadre de l'élaboration du Document d'objectifs Natura 2000, les réflexions et diagnostics en cours font apparaître la nécessité de favoriser:

- une meilleure compréhension de la démarche par les chasseurs à l'échelon local;
- une meilleure compréhension de leur activité et de leurs attentes par les partenaires et les acteurs de l'espace rural et naturel ;
- une participation active des Sociétés locales à la définition des objectifs partagés sur les sites de l'étang de l'Or.

C'est pourquoi je vous propose de confier à la Fédération régionale des chasseurs du Languedoc Roussillon une mission :

- d'information auprès des sociétés locales,
- de production d'un état des lieux de l'activité chasse,
- de formulation de propositions d'actions et/ou de mesures partagées .

Cette mission nécessitant une expertise spécifique entraînant un surcoût humain et financier pour la Fédération régionale, fortement sollicitée sur d'autres sites, il est proposé que les deux parties assument conjointement ce surcoût estimé à 5.024 € ; soit 2.512 € à la charge de chaque partie.

En conséquence il vous est proposé :

- d'attribuer à la Fédération régionale une subvention spécifique de 2.512€ représentant 50% du coût de son appui technique,
- d'approuver le projet de convention correspondant, fixant les modalités et le calendrier de ce partenariat, tel qu'annexé au rapport ;
- de m'autoriser à signer ce document au nom et pour le compte du Syndicat mixte, ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de cette décision ;
- de procéder aux ajustements budgétaires correspondants par transfert d'un crédit de 2.512€ ainsi que suit :

Augmentation			Diminution		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
65738	Subvention de fonctionnement	+ 2.512 €	6288	Autres services extérieurs	-2.512 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Après en avoir délibéré le Comité syndical adopte à l'unanimité les propositions exposées par le présent rapport.

3 / Décision modificative n° 1 de l'exercice 2007- Natura 2000 – élaboration du document d'objectifs- convention d'échange de données avec l'EID

Monsieur BARRAL propose au Comité syndical, dans le cadre des inventaires sociaux-économiques en cours, préalables à l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000, de passer avec l'Entente interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen une convention d'échange de données à titre gracieux telle que distribuée en séance.

Après en avoir délibéré le Comité syndical approuve à l'unanimité le projet de convention susvisé et autorise le Président à la signer, au nom et pour le compte du Syndicat mixte.

4 / Décision modificative n° 1 de l'exercice 2007 - RAMSAR – coopération avec la lagune marocaine de la Merja ZERGA- échange 2007

Monsieur BARRAL donne lecture au Comité syndical du rapport suivant :

« Je vous rappelle que le Syndicat mixte de gestion de l'étang de l'Or est engagé depuis 2001 dans un programme de coopération technique et pédagogique franco-marocain dit programme « Ramsar ».

Ce jumelage a favorisé la création de l'Association marocaine Merja Zerga pour l'environnement et l'écotourisme, dont le Président est M. Belassal Chaoui, Député Maire de Moulay Bouselham.

Cette association fonctionne avec des moyens très limités et ne dispose actuellement pas de véhicule pour effectuer ses déplacements vers les écoles afin d'y assurer ses actions pédagogiques d'éducation à l'environnement. Elle a sollicité le Syndicat mixte, lui demandant de l'aider à se procurer un véhicule d'occasion.

Le Syndicat mixte a été mis en relation avec la Plate forme humanitaire (PSH34) par la Direction des relations internationales du Département de l'Hérault.

La PHS 34 est une structure créée en 1999 au moment de la crise au Kosovo pour répondre à l'urgence. Elle coordonne une quinzaine d'associations humanitaires et conduit des actions de solidarité locale et internationale, intervient dans les situations d'urgence et de secours avec l'aide du Département et constitue une banque de matériel réformé (dont matériel médico-social, mobilier hospitalier et scolaire). A titre d'exemple, lors du tsunami de décembre 2004, elle a assuré la reconstruction de 64 maisons au Sri-Lanka avec un relais permanent de bénévoles.

Pour répondre à la demande du Syndicat mixte, la PHS 34 accepte :

- de faire don d'un véhicule à l'association Merja Zerga,*
- d'assurer son acheminement par bateau vers le Maroc,*
- d'accomplir toutes les formalités d'exportation correspondantes,*

étant précisé :

- que la date du transfert sera déterminée par la PHS 34 en fonction des autres acheminements qu'elle aura à assurer vers Tanger et de la disponibilité de ses bénévoles (fin 2007 ou début 2008),*
- que le coût d'acheminement du véhicule sera facturé au Syndicat mixte par le PSH (coût prévisionnel : 750 €).*

Après réception du véhicule par l'Association marocaine, il vous est proposé d'organiser le déplacement en avion vers la Merja Zerga d'une délégation française composée de :

- deux élus (le Président du Syndicat mixte et un élu représentant le Collège des Communes, qui pourrait être le Président du Comité de pilotage Natura 2000)
- et d'un technicien du Syndicat.

étant précisé que les frais d'hébergement et de restauration de cette délégation officielle, seraient pris en charge par les gestionnaires de la Merja zerga.

Lors du séjour de la délégation d'élus, une cérémonie de remise officielle du véhicule serait organisée.

Le séjour serait également mis à profit pour :

- échanger sur les programmes en cours sur les 2 zones humides (dont la démarche Natura 2000 en cours sur l'étang de l'Or),
- identifier les pistes des prochains échanges.

Pour le financement de cette action, le Syndicat mixte a sollicité une aide de 5000 € du Département de l'Hérault dont l'attribution lui a été notifiée.

En conclusion , je vous propose de décider la mise en œuvre de ce projet, selon les modalités ci-avant exposées, étant précisé que les dépenses correspondantes seront imputées au budget syndical 2007 dans la limite des crédits disponibles (article 616 assurances, article 6188 autres frais divers, article 6232 fêtes et cérémonies, article 6251 voyages et déplacements). »

Après en avoir délibéré le Comité syndical adopte à l'unanimité cette proposition.

5 / contrat de baie pour l'étang de l'Or – informations diverses

a- création du Syndicat du bassin de l'Or (SYMBO):

rappel :

le 10 mai 2007, le Syndicat mixte de gestion de l'étang de l'Or et la Charte intercommunale de la Vallée du Salaison ont organisé une réunion des Intercommunalités du bassin versant avec lesquelles l'Etat préconise que le Syndicat de bassin soit constitué.

Il s'agissait de leur présenter le projet de statuts, de recueillir leurs avis et connaître leurs intentions d'adhésion.

A l'occasion de cette séance, l'élaboration d'un projet de protocole à passer entre le SIATEO et le futur SYMBO sur la gestion des cours d'eau a été désigné comme un préalable indispensable à toute nouvelle avancée.

Le compte-rendu correspondant a été adressé pour information aux Délégués du SMGEO.

Avancement :

Ainsi que convenu avec le SIATEO, un projet de protocole a été établi par le SMGEO en concertation avec la Charte et lui a été transmis pour avis le 6 juin dernier.

A ce jour, le SMGEO n'a obtenu aucun retour.

b- Point sur le contrat de baie : diaporama présenté par Christine BOUSQUET

Rappel du contexte :

L'achèvement du 1^{er} contrat de baie fait apparaître :

- des avancées importantes à concrétiser en assainissement,
- l'amorce d'une dynamique avec la profession agricole,
- de nouveaux thèmes à aborder : gestion des cours d'eau et des nappes,
- la nécessité de poursuivre les efforts dans le cadre d'un 2^{ème} contrat dit « de bassin », lequel :

- répond à une demande des partenaires dont l'Etat, l'Agence de l'Eau RMC et le Département ,
- reçoit leur soutien
- constitue une opportunité pour le territoire du Bassin Versant.

Axes envisagés pour un 2^{ème} contrat de bassin :

Ils sont au nombre de trois :

1. QUALITE DE L'EAU

- poursuite de l'amélioration de l'assainissement collectif des Communes,
- poursuite et amplification de la réduction des pollutions d'origine agricoles et réduction de l'utilisation des pesticides dans les Zones Non Agricoles,
- réduction des risques de pollutions industrielles et urbaines (hors assainissement collectif),
- amélioration et partage de la connaissance sur l'état et la qualité des milieux aquatiques.

2. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DU RISQUE INONDATION

- restauration et entretien des cours d'eau et des ripisylves,
- réflexion partagée sur la prévention et la gestion des inondations à l'échelle du Bassin Versant, Amélioration de la connaissance du fonctionnement morpho-écologique des cours d'eau ;
- gestion de la lagune et de ses zones humides,
- co-construction et partage des préconisations du document d'objectif NATURA 2000 sur la zone concernée,

3. GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSIN VERSANT

- gestion qualitative et sécurisation de la ressource.

Information sur les travaux de la Commission thématique « qualité de l'eau et des milieux aquatiques »

Cette réunion, qui s'est déroulée le 28/06/2007 à Mauguio et associait 70 participants dont 13 Communes et 10 professionnels agricoles.

Elle a mis en évidence :

- une forte demande du monde agricole en matière de gestion des berges des cours d'eau (ZNT- gestion des haies) et d'aide dans les démarches agri-environnementales,
- l'insuffisance des apports d'eau douce à l'étang,
- le problème du développement du cascaïl,
- l'importance des nappes pour l'eau potable sur le territoire,
- la nécessité d'impliquer tous les acteurs dans la gestion des phytosanitaires (dont les particuliers),
- l'intérêt d'un second contrat de bassin, lié à la mise en place d'une structure porteuse à l'échelle du bassin versant.

Point sur le volet agriculture :

Le programme d'actions 2007 a été piloté par l'ADVAH et la Chambre d'agriculture(166.093€).

Pour la poursuite de cette action, une nouvelle convention de partenariat avec le SMGEO est en cours d'élaboration.

Le projet devrait comporter :

- des actions à conduire sur l'ensemble du bassin versant (pesticides, fertilisants, gestion de la ressource en eau, biodiversité),
- des actions ciblées sur les captages d'alimentation en eau potable (4 forages sur le territoire du SIVOM -Lansargues, Candillargues, Mauguio),
- des actions de communication sur le projet et le territoire.

Il constituera une transition entre le contrat de baie et le futur contrat de bassin.

Calendrier

Année 2007			Année 2008					
Finalisation du Bilan du contrat de baie 2003-06	C o m i t é	C o m i t é	Diagnostic partagé de l'eau sur le territoire	C o m i t é	C o m i t é	Définition des actions	C o m i t é	C o m i t é
Formalisation des réflexions sur le contenu du 2 ^{ième} contrat de bassin	S y n d i c a l	S y n d e b a s s i n	Définition des objectifs et des enjeux du 2ième contrat de bassin	S y n d i c a l	S y n d e b a s s i n	Négociations sur le financement des actions	S y n d i c a l	S y n d e b a s s i n

Le Comité syndical prend acte de ces communications.

6/ Programme de régulation des populations de ragondins – bilan et débat-support : diaporama présenté par Didier MOULIS, Stéphanie MATHIEU, Dominique GINDRE (EID)

Rappel :

L'EID est opérateur de ce programme pour le compte du SMGEO depuis 1998, année de lancement.

Après une phase expérimentale (1998), suivie d'une phase de forte pression durant laquelle 4 piègeurs à temps plein (emplois jeunes) ont été affectés à l'opération, le programme est actuellement en phase de maintien : 2 piègeurs interviennent désormais sur cette mission à temps partiel et sont également affectés aux travaux de démoustication.

2007 constitue une année particulièrement difficile pour l'Eid:

- la pluviométrie des mois de mars-avril- mai l'a contrainte à axer ses interventions sur la démoustication au détriment du piégeage,
- une nouvelle réglementation lui impose d'utiliser le BTI pour ses traitements. Ce produit est moins agressif mais d'efficacité moindre et impose des interventions plus nombreuses.

Le retard pris sur le programme de régulation des ragondins est en cours de rattrapage.

Bilan synthétique 1998 - 2006

Le bilan présenté fait apparaître les éléments suivants :

Captures :

Au total : 6329 ragondins capturés et éliminés.

Sexe ratio : 1,3 légèrement en faveur des mâles.

2797 femelles, 3537 mâles.

Poids moyen = 3.5 kg.

Répartition annuelle des captures depuis le début de l'opération :

L'histogramme présenté fait apparaître une augmentation des captures sur la période 1998-1999 (plus de 2000 individus capturés en 1999), suivie d'une diminution ayant justifié le passage à la phase de maintien.

2002 et 2003 sont les années de plus faibles captures,

2004-2005-2006 présentent des données supérieures à celles des années 2002-2003.

Répartition par commune des effectifs capturés (présentation sous forme d'histogramme)

Le piégeage est accentué en particulier sur les communes les plus infestées (Candillargues, Lansargues, Marsillargues, Mauguio, Saint Nazaire de Pezan) et présentant des milieux favorables au développement des ragondins (zones humides à habitats plutôt doux, zones de cultures céréalières et arboricoles).

Activité des piégeurs - Répartition du temps de travail

Piégeage :	70%
Repérage – planification :	15%
Cartographie :	10%
Divers :	3%
Transport vers l'incinérateur :	2%

Gênes à la mise en œuvre du programme :

- Vol de pièges-cages: plus de 200 cages, pourtant marquées du sigle de l'EID, ont disparu depuis le début de l'opération, ce qui représente un coût non négligeable de plus de 6.000€ (vol, dégradation). Par ailleurs, il arrive que les cages soient délibérément fermées sur les lignes de piégeage, ce qui diminue l'efficacité de la lutte. Dès qu'un vol est observé, l'EID dépose systématiquement une plainte en gendarmerie. A ce jour aucune des cages volées n'a été retrouvée.
- Fermeture du milieu :
qu'elle soit naturelle ou volontaire (installation de barrières ou de rochers) , elle limite l'efficacité du programme en empêchant l'accès des véhicules à des zones infestées.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

Sur proposition de l'Eid, il est décidé d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance une communication sur le programme de démoustication.

7/ Natura 2000 – élaboration du document d'objectifs

Nathalie VAZZOLER rappelle au Comité syndical que les inventaires naturalistes et socio-économiques sont en cours et que leur restitution au COPIL devrait intervenir début octobre. Ils permettront d'affiner le périmètre du site.

La constitution des groupes de travail thématiques du COPIL est en cours:

- mise en place d'un groupe « chasse » avec l'aide de la Fédération régionale des chasseurs qui l'animera (voir rapport de la décision modificative n°1 de l'exercice 2007) ,
- groupe « agriculture élevage »,
- groupe « pêche » commun aux sites gérés par le SMGEO et le SIEL (Syndicat des étangs palavasiens).

L'animatrice du COPIL chargée de rédiger le DOCOB, dont Comité syndical a décidé le recrutement par délibération du 16 avril 2007 , est en poste depuis début juillet 2007.

Sa candidature a été retenue par un jury auquel participaient un représentant de l'Etat, le Président du Smgeo et le Président du COPIL.

Il s'agit de Mme LE POMMELET qui se présente rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. BARRAL remercie les participants et lève la séance.

**Pour extrait conforme.
Le Président,**

Claude BARRAL.

Répartition par commune des effectifs capturés (présentation sous forme d'histogramme)

Le piégeage est accentué en particulier sur les communes les plus infestées (Candillargues, Lansargues, Marsillargues, Mauguio, Saint Nazaire de Pezan) et présentant des milieux favorables au développement des ragondins (zones humides à habitats plutôt doux, zones de cultures céréalières et arboricoles).

Activité des piégeurs - Répartition du temps de travail

Piégeage :	70%
Repérage – planification :	15%
Cartographie :	10%
Divers :	3%
Transport vers l'incinérateur :	2%

Gênes à la mise en œuvre du programme :

- Vol de pièges-cages: plus de 200 cages, pourtant marquées du sigle de l'EID, ont disparu depuis le début de l'opération, ce qui représente un coût non négligeable de plus de 6.000€ (vol, dégradation). Par ailleurs, il arrive que les cages soient délibérément fermées sur les lignes de piégeage, ce qui diminue l'efficacité de la lutte. Dès qu'un vol est observé, l'EID dépose systématiquement une plainte en gendarmerie. A ce jour aucune des cages volées n'a été retrouvée.
- Fermeture du milieu :
qu'elle soit naturelle ou volontaire (installation de barrières ou de rochers) , elle limite l'efficacité du programme en empêchant l'accès des véhicules à des zones infestées.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

Sur proposition de l'Eid, il est décidé d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance une communication sur le programme de démoustication.

7 / Natura 2000 – élaboration du document d'objectifs

Nathalie VAZZOLER rappelle au Comité syndical que les inventaires naturalistes et socio-économiques sont en cours et que leur restitution au COPIL devrait intervenir début octobre. Ils permettront d'affiner le périmètre du site.

La constitution des groupes de travail thématiques du COPIL est en cours:

- mise en place d'un groupe « chasse » avec l'aide de la Fédération régionale des chasseurs qui l'animera (voir rapport de la décision modificative n°1 de l'exercice 2007) ,
- groupe « agriculture élevage » ,
- groupe « pêche » commun aux sites gérés par le SMGEO et le SIEL (Syndicat des étangs palavasiens).

L'animatrice du COPIL chargée de rédiger le DOCOB, dont le Comité syndical a décidé le recrutement par délibération du 16 avril 2007 , est en poste depuis début juillet 2007.

Sa candidature a été retenue par un jury auquel participaient un représentant de l'Etat, le Président du Smgeo et le Président du COPIL.

Il s'agit de Mme LE POMMELET qui se présente rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. BARRAL remercie les participants et lève la séance.

**Pour extrait conforme.
Le Président,**

Claude BARRAL.

